

Les services éducatifs complémentaires

DES PROGRAMMES MOBILISATEURS et
DES SERVICES INTÉGRÉS.

Programme de services de soutien visant à assurer à l'élève des conditions propices à l'apprentissage.

Ce programme a pour objectif d'augmenter l'intérêt et la motivation de l'élève et de l'inciter à faire des efforts. Il s'articule autour des besoins de l'élève d'abord, mais aussi autour de ceux du personnel enseignant, des parents et des autres intervenants du milieu scolaire. Il est constitué d'un ensemble de mesures et d'actions qui visent à informer, à former et à outiller. En assurant à l'élève des conditions propices à l'apprentissage, ce programme contribue à favoriser la réussite du plus grand nombre de jeunes Québécois.

Programme de services d'aide visant à accompagner l'élève dans son cheminement scolaire, dans sa démarche d'orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il éprouve.

Ce programme poursuit deux grands objectifs : accompagner l'élève dans son parcours scolaire et dans sa démarche d'orientation scolaire et professionnelle et l'encourager dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre. En ce qui concerne le premier objectif, les actions viseront à inciter l'élève à participer à son développement scolaire et professionnel, à intégrer davantage l'information et l'orientation scolaires et professionnelles au projet éducatif de l'école, à favoriser le développement de l'identité de l'élève et à le soutenir tout au long de son parcours en lui offrant conseils et accès à de l'information de qualité. Pour encourager l'élève dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il éprouve, le programme proposera des actions telles qu'adapter l'enseignement et les interventions, réduire les obstacles, développer des compétences à résoudre des difficultés, conseiller l'élève et le personnel et faciliter l'accès à des services externes et à des outils adaptés.

Programme de services de vie scolaire visant le développement de l'autonomie de l'élève, de son sens des responsabilités, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école et à la communauté.

Ce programme est constitué d'un ensemble d'actions visant à stimuler les élèves et à aiguillonner leur intérêt, à les consulter sur la planification et la tenue d'activités, à encourager et à reconnaître leur participation, à les responsabiliser, à développer leur sens de la citoyenneté, à affermir leur sens moral, à enrichir leur vie spirituelle, à leur faire expérimenter l'action communautaire, à améliorer leurs relations interpersonnelles et à augmenter leur sentiment d'appartenance. Ce programme fournit plusieurs occasions de réinvestir les apprentissages et de développer les compétences transversales.

Programme de services de promotion et de prévention visant à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influenceront de manière positive sa santé et son bien-être.

Ce programme présente des mesures qui visent à assurer des conditions de vie saine aux élèves et à les sensibiliser à l'importance de prévenir les difficultés qu'ils sont susceptibles de vivre sur leur parcours. Ces mesures doivent aussi fournir aux élèves des occasions de faire des choix en fonction de leur santé et de leur bien-être et encourager leur participation à des activités de sensibilisation à différentes problématiques afin qu'ils puissent explorer de nouvelles avenues et se prémunir contre les dangers et les abus possibles. Par une « approche santé », ce programme favorisera le développement de compétences permettant à l'élève de conserver sa santé physique et mentale et d'assurer son bien-être. Il touche des dimensions telles que l'organisation scolaire, l'organisation matérielle et l'organisation de la vie en groupe.

Les services de ces programmes

- Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative
- Éducation aux droits et aux responsabilités
- Animation sur les plans sportif, culturel et social
- Animation spirituelle et engagement communautaire
- Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire
- Information et orientation scolaires et professionnelles
- Psychologie
- Psychoéducation
- Éducation spécialisée
- Orthopédagogie
- Orthophonie
- Santé et services sociaux

DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

Orientations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Situer les services éducatifs complémentaires au cœur de la mission de l'école

La notion de réussite a un sens plus large que celle de réussite scolaire. Pour cette raison, les services éducatifs complémentaires sont partie intégrante de l'école dont la mission consiste à instruire, à socialiser et à qualifier. Ces services doivent être offerts, dans une optique de formation, en continuité et en complément des services d'enseignement.

Conserver une vision globale et opter pour des services intégrés

Les services complémentaires doivent considérer le jeune dans sa globalité et miser sur ses forces en lui proposant des activités qui favorisent le développement de compétences. Ils doivent contribuer à renforcer les facteurs de protection et à réduire les facteurs de risque qui peuvent influencer son développement. Les services doivent être intégrés dans un système cohérent, coordonné et harmonieux permettant à chacun de collaborer à l'atteinte d'objectifs communs.

Tisser des liens étroits entre l'école et l'ensemble de la communauté éducative

L'ampleur et la diversité des besoins de l'élève d'aujourd'hui commandent une mobilisation plus grande et la création d'un partenariat entre l'école, la famille et la communauté. Une collaboration réelle entre tous les intervenants, basée sur une même vision et des buts communs, s'avère nécessaire pour soutenir les efforts du jeune.

Miser sur des conditions favorables au développement de services de qualité

L'existence de services éducatifs complémentaires de qualité repose sur l'engagement des adultes à créer des liens de confiance avec les élèves, à transmettre des valeurs et à adapter leurs interventions à l'évolution des besoins et des connaissances des jeunes. La qualité des services doit être évaluée en fonction des résultats obtenus.